AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND

(Tél. 92-97-11 - Postes 440 & 449)

(ALLIER, CANTAL CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503.17

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

BULLETIN N° 68 de MAI 1966.-

AVERTISSEMENTS.-

POIRIERS - POMMIERS

TAVELURES.-

Dans les vergers traités dès réception de notre bulletin du 20 Avril, renouveler immédiatement la protection.

Là où les traitements ont été effectués ou renouvelés après les pluies des 24 et 25 Avril, intervenir dans quelques jours.

S'il y a lieu, à la bouillie utilisée contre les Tavelures, ajouter un produit contre Oïdium, Acariens, Pucerons ou Chenilles défoliatrices.

Dans les vergers en fleurs ne pas utiliser de produits insecticides ou acaricides susceptibles de nuire aux Abeilles.

Il est rappelé que seuls sont reconnus comme non dangereux pour les Abeilles, les insecticides ou acaricides mentionnés ci-après :

Dicofol (dichlorophenyltrichloréthanol), Diéthion, Endosulfan, Phosalone, Polychlorocamphane, Pyréthrines, Roténone, Thioquinox, Toxaphène.

VIGNE

BLACK-ROT.-

Les indications données dans le bulletin du 25 Avril restent valables.

Comme il a été précisé, il est inutile d'intervenir dans les vignes qui, non atteintes l'an dernier, ne se trouvent pas à proximité de parcelles incultes.

VERS DE LA GRAPPE.-

Le début du premier vol vient d'être observé mais il est encore trop tôt pour intervenir.

INFORMATIONS.-

VIGNE

MILDIOU.-

Au point de vue "Avertissements Agricoles" il est très important de connaître la date d'apparition et l'importance des foyers primaires de Mildiou.

P. 143

Comme chaque année une prime de dix francs sera attribuée aux premières personnes qui nous feront parvenir des feuilles attaquées.

Pour l'attribution de cette prime, ne seront pris en considération que les envois nous parvenant en parfait état, accompagnés des indications suivantes :

Date de la découverte et lieu (bas-fond, coteau...)
Cépage, âge de la vigne et mode de taille
Situation des feuilles attaquées (1ère, 2ème, 3ème feuille...)
Importance de l'attaque.

BRENNER.- (Rot-Brenner ou Rougeot parasitaire)

Cette maladie existe depuis de nombreuses années dans les régions de THIERS (Puy-de-Dôme) et de LAPALISSE (Allier). Elle a été observée dès 1964 dans certaines vignes situées dans l'aire de production des Vins de ST-POURÇAIN-s/SIOULE (Allier), dans la Commune de MONETAY-s/ALLIER.

Dans les vignes où cette maladie est à redouter (les feuilles de la base des sarments et les inflorescences se dessèchent et tombent), effectuer un traitement au stade F (voir tableau des stades-repères précédemment transmis).

Utiliser une bouillie à base de Cuivre, de Zinèbe ou une spécialité à base de Zinèbe + Cuivre.

CIGARIER.-

Contre cet insecte qui enroule les feuilles en cigare, nous rappelons que les produits suivants sont efficaces : ALDRINE, CHLORDANE, D.D.T., H.C.H., LINDANE, PARATHION.

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DE L'ASPERGE.-

Le vol se poursuit.

Renouveler la protection (pour les produits à utiliser se reporter à la liste précédemment transmise).

CLERMONT-FERRAND, le 3 Mai 1966.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

P. DENIZET.

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 598 du 3 Mai 1966 - 2 200 exemplaires - ABONNEMENT 1966 - Expédition n° 8.